

[www.hadithdujour.com](http://www.hadithdujour.com)

[www.hadithdujour.com](http://www.hadithdujour.com)

[Les différentes manières de faire les glorifications après les prières obligatoires]

Les textes de la Sounna montrent qu'il y a six manières différentes de faire les glorifications après les prières obligatoires.

- Première manière :

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui dit après chaque prière 'Sobhanallah' trente trois fois, 'Al Hamdoulilah' trente trois fois et 'Allahou Akbar' trente trois fois.

Ceci fait quatre vingt dix neuf.

Puis il dit pour compléter le nombre de cent: -Il n'y a pas d'autre divinité méritant d'être adorée en dehors d'Allah sans associé, à lui la royauté et à lui la louange et Il est puissant sur toute chose-(1)

Alors ses péchés seront pardonnés même si ils sont aussi nombreux que l'écume de la mer (2) ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°597)

(1) En phonétique : La Ilaha Illa Allah Wahdahou La Charika Lah Lahoul Moulk Wa Lahoul Hamd Wa Houwa 'Ala Koulli Chay In Qadir

En arabe : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

(2) Les péchés dont il est question ici sont les petits péchés et pas les grands péchés qui nécessitent un repentir pour être effacés.

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه و سلم : من سبح الله في دبر كل صلاة ثلاثاً وثلاثين وحمد الله ثلاثاً وثلاثين وكبر الله ثلاثاً وثلاثين فتلك تسعة وتسعون وقال تمام المائة : لا إله إلا الله وحده لا شريك له له الملك وله الحمد وهو على كل شيء قدير غُفِرَتْ خطاياهم وإن كانت مثل زبد البحر  
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٥٩٧)

- Seconde manière :

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) : Un homme a vu en rêve qu'on lui a dit: Quelle chose vous a ordonné votre Prophète?

Il a dit: Il nous a ordonné de faire le tesbih trente trois fois, le tehmid trente trois fois et le tekbir trente quatre fois (1). Ceci fait cent.

Alors on lui a dit (2) : Faites le tesbih vingt cinq fois, le tehmid vingt cinq fois, le tekbir vingt cinq fois et le tehnil vingt cinq fois (3). Ceci fait cent.

Au matin, l'homme mentionna ceci au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui a dit alors: «Faites comme a dit l'Ansari (4) ».

(Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°1351 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai)

(1) Le tesbih est le fait de dire -Sobhanallah-.

Le tehmid est le fait de dire -Al Hamdoulilah-.

Le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-.

## [LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE LES GLORIFICATIONS APRÈS LES PRIÈRES OBLIGATOIRES]

(2) C'est à dire qu'on lui a dit cela dans son rêve.

(3) Le tehليل est le fait de dire -La Ilaha Illa Allah-.

(4) C'est à dire : -Faites comme a dit le médinois-.

Les ansars étaient les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) qui étaient originaires de Médine.

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما أنّ رجلاً رأى فيما يرى التائم قيل له : بأي شيء أمركم نبيكم صلى الله عليه وسلم ؟  
قال : أمرنا أن نسبح ثلاثاً وثلاثين ونحمد الله ثلاثاً وثلاثين ونكبر أربعاً وثلاثين فتلك مائة  
قال : سبحوا خمسين وأحمدوا خمسين وعشرين وكبروا خمسين وعشرين وهللوا خمسين  
وعشرين فتلك مائة  
فلما أصبح ذكر ذلك للنبي صلى الله عليه وسلم فقال : افعلوا كما قال الأنصاري  
(رواه النسائي في سننه رقم ١٢٥١ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن النسائي)

### • Troisième et quatrième manière :

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) : Les pauvres parmi les émigrants se sont rendus auprès du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et ont dit: Les gens riches sont partis avec les hauts degrés et la récompense.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: «Pourquoi cela?».

Ils ont dit: Ils prient comme nous prions, ils jeûnent comme nous jeûnons mais ils font des aumônes alors que nous n'en faisons pas et ils libèrent des esclaves alors que nous ne le faisons pas.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dit alors: «Ne vais-je pas vous apprendre une chose par laquelle vous rattraperez ceux qui vous ont précédé, par laquelle vous dépasserez ceux qui vont venir après vous et par laquelle personne ne fera mieux que vous sauf celui qui fait comme vous faites?»

Ils ont dit: Certes ô Messager d'Allah!

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Vous faites après chaque prière le tesbih, le tehmid et le tekbir trente trois fois (\*) »

(Rapporté par Mouslim dans son sahih n°595)

(\*) Le tesbih est le fait de dire -Sobhanallah-.

Le tehmid est le fait de dire -Al Hamdoulillah-.

Le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-.

**Il est possible de comprendre ce hadith de deux manières:**

- soit on dit chacune des trois paroles trente trois fois ce qui fera en tout quatre vingt dix neuf fois

- soit on dit chacune des trois paroles onze fois ce qui fera en tout trente trois fois.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 22/494)

عن أبي هريرة رضي الله عنه أنّ فقراء المهاجرين أتوا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فقالوا :  
 ذهب أهل الدثور بالدرجات العلى والنعيم المقيم  
 فقال : وما ذاك ؟  
 قالوا : يصلّون كما نصلي ويصومون كما نصوم ويتصدّقون ولا نتصدّق ويعتقون ولا نعتق  
 فقال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أفلا أعلمكم شيئاً تدركون به من سبقكم وتسبقون به  
 من بعدكم ولا يكون أحد أفضل منكم إلا من صنع مثل ما صنعتم ؟  
 ! قالوا : بلى يا رسول الله  
 قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : تسبّحون وتكبرون وتحمدون دبر كلّ صلاة ثلاثاً وثلاثين  
 مرّة  
 (رواه مسلم في صحيحه رقم ٥٩٥)

• Cinquième manière :

D'après Ka'b Ibn Ujra (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: «Des paroles à dire après chaque prière obligatoire dont l'auteur ne sera pas privé de récompense: trente trois tesbih, trente trois tehmid et trente quatre tekbir (\*) »  
 (Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°596)

(\*) Le tesbih est le fait de dire -Sobhanallah-.  
 Le tehmid est le fait de dire -Al Hamdoulillah-.  
 Le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-.

عن كعب بن عجرة رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : معقبات لا يخيب  
 قائلهنّ : ثلاث و ثلاثون تسبيحة و ثلاث و ثلاثون تحميدة و أربع و ثلاثون تكبيرة في دبر كلّ صلاة  
 مكتوبة  
 (رواه مسلم في صحيحه رقم ٥٩٦)

D'après Abou Dhar (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : Ô Messenger d'Allah ! Les gens qui possèdent des biens et des richesses sont partis avec les récompenses, ils disent ce que nous disons tandis qu'ils dépensent et que nous ne dépensons pas. Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) m'a dit: «Ne vais-je pas vous informer d'une chose par laquelle, si vous la faites, vous rattraperez ceux qui vous ont précédé et vous dépasserez ceux qui viendront après vous? Vous faites après chaque prière le tehmid d'Allah, son tesbih et son tekbir trente trois fois, trente trois fois et trente quatre fois».  
 (Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°927 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن أبي ذر رضي الله عنه قال : قلت للنبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : يا رسول الله ! ذهب أهل  
 الأموال و الدثور بالأجر يقولون كما نقول و ينفقون و لا ننفق  
 قال لي : ألا أخبركم بأمر إذا فعلتموه أدركتم من قبلكم و فتم من بعدكم ؟  
 تحمدون الله في دبر كلّ صلاة و تسبّحونه و تكبرونه ثلاثاً و ثلاثين و ثلاثاً و أربعاً و ثلاثين  
 (رواه ابن ماجه في سننه رقم ٩٢٧ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

D'après Abou Darda (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: «Il nous a été ordonné de faire les glorifications après les prières en faisant le

## [LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE LES GLORIFICATIONS APRÈS LES PRIÈRES OBLIGATOIRES]

tesbih trente trois fois, le tehmid trente trois fois et le tekbir trente quatre fois»

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°1381)

عن أبي الدرداء رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أَمَرْنَا بِالتَّسْبِيحِ فِي أَدْبَارِ الصَّلَاةِ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ تَسْبِيحًا وَثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ تَحْمِيدًا وَأَرْبَعًا وَثَلَاثِينَ تَكْبِيرًا (رواه الطبراني و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ١٣٨١)

### • Sixième manière :

D'après 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: «Il y a deux caractéristiques auxquelles aucun serviteur musulman n'est assidu sans qu'il ne rentre dans le paradis.

Elles sont faciles et ceux qui les mettent en pratiquent ne sont pas nombreux.

Faire après chaque prière le tesbih dix fois, le tehmid dix fois, le tekbir dix fois (1), ceci fait cent cinquante (2) sur la langue et mille cinq cent dans la balance (3).

Et lorsqu'il se couche il fait le tekbir trente quatre fois, le tehmid trente trois fois et le tesbih trente trois fois, ceci fait cent sur la langue et mille dans la balance (3)».

'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : J'ai vu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) les compter avec sa main.

Ils ont dit: Ô Messager d'Allah ! Comment se fait-il que ces deux actes soient faciles et que ceux qui les mettent en pratique ne sont pas nombreux ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: «Le diable vient à l'un d'entre vous au moment de dormir et le fait dormir avant qu'il ait dit ces paroles et il vient vers lui dans sa prière en lui rappelant un besoin avant qu'il les ait dit».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°5065 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(1) Le tesbih est le fait de dire -Sobhanallah-.

Le tehmid est le fait de dire -Al Hamdoulillah-.

Le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-.

(2) C'est à dire que pour chaque prière, le total est de trente.

Il y a cinq prières obligatoires chaque jour et ainsi si on multiplie trente par cinq on obtient cent cinquante.

(3) C'est à dire que les bonnes actions sont comptées au minimum dix fois et ainsi si on multiplie cent cinquante par dix on obtient mille cinq cent bonnes actions dans la balance des actes.

عن عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : خصلتان لا يحافظ عليهما عبد مسلم إلا دخل الجنة هما يسير ومن يعمل بهما قليل يسبح في دبر كل صلاة عشراً ويحمد عشراً ويكبر عشراً فذلك خمسون ومائة باللسان وألف وخمسمائة في الميزان ويكبر أربعاً وثلاثين إذا أخذ مضجعه ويحمد ثلاثاً وثلاثين ويسبح ثلاثاً وثلاثين فذلك مائة باللسان وألف في الميزان قال عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما : فلقد رأيت رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يعقدها بيده قالوا : يا رسول الله ! كيف هما يسير ومن يعمل بهما قليل ؟

قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : يأتي أحدكم الشيطان في منامه فينومه قبل أن يقوله ويأتيه في صلاته فيذكره حاجة قبل أن يقولها  
(رواه أبو داود في سننه رقم ٥٠٦٥ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

### **Remarque n°1: La règle pour les adorations qui sont rapportées de diverses manières**

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit: «Sache qu'il convient à la personne à qui parvient quelque chose parmi les actes méritoires de le mettre en pratique, ne serait-ce qu'une seule fois, ainsi il fera partie des gens du hadith».

(Al Adhkar p 5)

Cheikh 'Otheimine a dit: «La règle pour les adorations qui sont rapportées de diverses manières est qu'il convient à la personne de pratiquer l'ensemble des manières qui sont rapportées.

Il y a dans ceci plusieurs bénéfiques:

- la préservation de la sounna dans sa diversité
- la facilité pour la personne
- la présence du coeur et l'absence de lassitude
- la préservation de la législation».

(Charh Al Mumti vol 1 p 34)

### **Remarque n°2: Comment compter les glorifications?**

D'après 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père) : J'ai vu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) compter les glorifications avec sa main droite.

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1502 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن عبدالله بن عمرو رضي الله عنهما قال : رأيت رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يعقد التَّسْبِيحَ بِيَمِينِهِ  
(رواه أبو داود في سننه رقم ١٥٠٢ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

D'après Yousayra Bint Yasar (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a ordonné aux femmes le tekbir, le teqdis et le tehliil (1) et de compter avec les phalanges car elles seront certes interrogées et vont parler (2).

(Rapporté par Abou Daoud n°1501 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(1) Le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-.

Le teqdis est le fait de dire -Sobhanallah-.

Le tehliil est le fait de dire -La Ilaha Illa Allah-.

(2) C'est à dire le jour de la résurrection.

عن يسيرة بنت يسار رضي الله عنها أنّ النَّبِيَّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أمرهنّ أن يراعين بالتكبير والتقدّيس والتهلّيل وأن يعقدن بالأنامل فإنهنّ مسئنولات مستنطقات  
(رواه أبو داود في سننه رقم ١٥٠١ و حسنه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)